



DECLARATION CMP BASSMS 15 JANVIER 2025

POUR LA DEFENSE DES DROITS ET DES GARANTIES DES SALARIES POUR DES NEGOCIATIONS LOYALES ET SERIEUSES

Nos organisations syndicales ne sont pas dupes de la stratégie des employeurs qui consiste à ne pas partager leur position en ce qui concerne les niveaux de garantie qu'ils souhaitent pour la future CCUE.

Les employeurs refusent de faire connaître leur mandat parce qu'ils attendent que tout disparaisse de soi-même, à l'usure.

Pour les salaires et les classifications, les grilles se sont tassées et sont devenues obsolètes parce qu'elles sont rattrapées par le SMIC. Pour les diplômes, ils ne sont pas reconnus à leur hauteur faute d'être réactualisés, les négociations étant totalement gelées par les employeurs.

Pour la prévoyance, les employeurs procèdent de la même manière, en refusant de renouveler les contrats quinquennaux dans les régimes mutualisés existants, ou pire en attendant sans rien faire la fin des 5 ans normalement réservés à la négociation pour la fusion des accords CHRS avec la CCNT66.

La stratégie des employeurs, c'est le pourrissement des conventions collectives existantes.

Nos organisations syndicales dénoncent ces méthodes destructrices des droits et des garanties des salariés, qui conduisent à la mort du secteur, par la fuite des salariés vers de meilleures conditions de travail et vers des emplois où leurs métiers sont reconnus.

Les organisations syndicales CGT, FO et SUD exigent a minima le maintien des meilleures garanties existantes, c'est une première ligne rouge.

Les organisations syndicales CGT, FO et SUD exigent de connaître le mandat des employeurs en ce qui concerne le niveau des rémunérations, ainsi que les niveaux de garanties attendues, notamment en matière de prévoyance, c'est une deuxième ligne rouge.

Faute de remplir ces conditions, les organisations syndicales CGT, FO et SUD décideront de la suite à donner à cette négociation.